



Précision aux clubs

Il est porté à la connaissance des clubs de football affiliés à la LRFA, que le dossier PCMA amateur 2021-2022 est publié sur les sites de la FAF et de la LRFA.

De ce fait, il faut exclusivement s'y référer et s'y conformer.

Pour précision concernant la périodicité de l'ECHOCARDIOGRAPHIE, celle-ci est obligatoire (voir page 6 du PCMA) :

- ✓ Pour les U15.
- ✓ Eventuellement les U13 (En cas d'engagement du club).
- ✓ Les joueurs nés en 2001(âgés de 20 ans).

Pour les autres catégories et les joueurs âgés de 21 ans et plus, c'est à l'appréciation du médecin du club, suivant l'état de santé du chaque joueur et le résultat du ECG.

Nb: A noter que le PCMA découle des recommandations du symposium sur la refonte du football (Décembre 2017) et validé par la CMF et le BF d'antan.